



Partage du travail dans une societe

Par **mcc37**, le **26/02/2011** à **22:30**

Bonjour,

bonjour je travail a la com mais avec un contrat de 39 h ou tacheron plus j installe plus je gagne mais avec un minimum le smic si je ne fait rien pendant un mois ma question et est ce que mon patron peut me paye seulement si je travail pendant une semaine le reste du mois je fait acte de presence au magasin puisque ne n est pas de travail peut il me paye que sur cette semaine ou pas et peut on faire travaille un installateur plus que l autre en sachant que celui qui travail va gagner de l argent et pas l autre est ce de la discrimination